



Politique : Dépenses assumées par le bureau national pour la tenue des assemblées générales annuelles des sections locales

Le Bureau national de l'ACEP prend à sa charge les coûts des services suivants qui sont afférents à la tenue des assemblées générales annuelles des sections locales de l'ACEP :

- Interprétation bilingue (lorsque ce service a été demandé)
- Soutien technique
- Plateforme de réunion virtuelle (p. ex. Zoom)
- Traduction en temps réel des communications (CART) et transcription (lorsque ces services ont été demandés)

Date d'entrée en vigueur :

28 février 2025

Dernière mise à jour :

28 février 2025